Patient Safety Learning System (PSLS)

Reference Guide

The Patient Safety Learning System (PSLS) is our hospital-wide electronic reporting system that helps us track adverse events, potential adverse events and near misses at The Ottawa Hospital (TOH). Reporting and learning from these safety events will help TOH identify causes and recommend actions for system improvements aimed at making the hospital safer for our patients.

Who should report?

- All hospital employees and physicians.

Why should I report?

- We all have a professional responsibility to communicate safety events, no matter how minor.
- Mistakes happen, but we must learn from them to help improve the system for our patients.

What type of event should I report?

Patient Safety Event
Any circumstance where a patient experiences harm, or potential harm, due to health care.

Hazard
Any circumstance which presents risk, or potential risk, to hospital staff, visitors, volunteers, property or equipment.

Security
Any circumstance where there is a loss of, or damage to, property as well as a risk of physical security to persons or property.

GEN 159 (08/2014)

What information should I include in the report?

Describe the event, giving as much detail as possible. Provide the **facts** of the situation only, without including your personal opinions. **Do not include names.** Identify people by their role (e.g. attending physician, physiotherapist, etc).

What response can I expect following a report?

The Ottawa Hospital supports a "just culture" of patient safety in which we promote a judgment-free environment where the focus is on responding to and learning from events. The response to an event is fair, consistent, and supportive.

Reporter enters PSLS event

↓

Nurse **manager review** and action

↓

Core reviewer screens the event for undesirable outcome

↓

Clinical reviewer – physician reviewer determines if medical error and the preventability

↓

Core reviewer classifies the event

↓

Enterprise data warehouse for **analysis and reporting**

↓

Trend review at **unit/division/committee level**

Where do I access PSLS?

myHospital

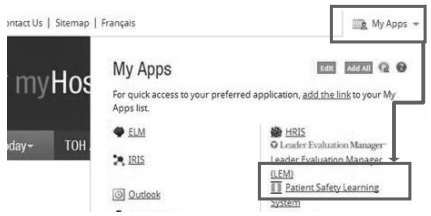

vOacis

When should I report?

As soon as the safety event is detected! The sooner the event is reported, the sooner corrections can be put in place to prevent another occurrence.

What PSLS training and education materials are available?

PSLS training is completed through the Enterprise Learning Management System (ELM).

Additional PSLS tools and resources are available on myHospital, by following TOH Teams → Performance Measurement → Quick References → Quick Links – Reports

How is the information protected by legislation?

The information entered into the PSLS by the reporter and manager falls under the Freedom of Information Protection Act (FIPA) and could be subject to subpoena. It is therefore important to enter only the facts of the event and not personal opinions.

However, the information entered by the clinical reviewer into the **Initial Assessment section** of the form is **protected against subpoena** under the Quality of Care Information Protection Act (**QCIPA**).

Do you have additional questions or need help using PSLS?

Contact:
pslssupport@toh.on.ca

Système d'apprentissage sur la sécurité des patients (PSLS)

Guide de référence

Le système d'apprentissage sur la sécurité des patients (PSLS) nous aide à faire le suivi des événements indésirables réels ou potentiels et des accidents évités de justesse à L'Hôpital d'Ottawa. Ce suivi nous permet d'identifier les causes de ces événements et de recommander des améliorations qui rendront l'Hôpital plus sécuritaire pour les patients.

Qui doit signaler des événements?

- Tous les employés et les médecins de l'Hôpital.

Pourquoi devrais-je signaler un événement?

- Nous avons tous l'obligation professionnelle de déclarer ces événements, même s'ils sont mineurs.
- L'erreur est humaine, mais nous devons en tirer des leçons afin d'améliorer les services offerts aux patients.

Quel type d'événement dois-je signaler?

Événement lié à la sécurité d'un patient
Toute circonstance préjudiciable ou risquant d'être préjudiciable pour un patient en raison des soins médicaux.

Danger
Toute circonstance présentant un risque ou pouvant représenter un risque pour les membres du personnel, un visiteur, un bénévole ou un bien (propriété ou équipement) de l'Hôpital.

Événement lié à la sécurité
Toute circonstance causant la perte ou l'endommagement d'un bien ou risquant de compromettre la sécurité physique d'une personne ou d'un bien.

GEN 159 (08/2014)

Quels renseignements faut-il inclure?

Fournissez le plus de détails possible. Tenez-vous-en aux **faits** et évitez d'émettre une opinion personnelle. Ne donnez que les détails pertinents et **n'inscrivez aucun nom**. Identifiez plutôt les gens par leur rôle (p. ex. médecin de garde, physiothérapeute).

À quoi puis-je m'attendre après avoir signalé un incident dans le PSLS?

L'Hôpital d'Ottawa a à cœur d'établir une « culture juste » en matière de sécurité des patients. Nous abordons les incidents sans porter de jugement afin de prendre les mesures qui s'imposent et d'en tirer des leçons. Nous réagissons de façon équitable, cohérente et constructive.

Un membre du personnel signale un événement dans le PSLS

↓

Le **gestionnaire** concerné l'**examine** et fait le suivi

↓

Le **vérificateur principal** détermine s'il s'agit d'un événement indésirable

↓

Le **vérificateur clinique/médecin** détermine s'il s'agit d'une erreur médicale et si l'événement était évitable

↓

Le **vérificateur principal** classe le dossier

↓

Le rapport est versé dans l'entrepôt de données à des fins d'**analyse** et de **rapport**

↓

On examine les tendances à l'échelon de **l'unité/division/comité**

Où trouve-t-on le PSLS?

monHôpital

vOacis

Quand dois-je signaler un événement?

Dès que vous en prenez connaissance! Plus vous le signalez tôt, plus tôt nous pourrons prendre des mesures pour éviter qu'il ne se répète.

Y a-t-il une formation sur le PSLS?

Toute la formation sur le PSLS est offerte dans le système de gestion de l'apprentissage (ELM).

Vous trouverez d'autres ressources sur le PSLS dans monHôpital : Équipes de l'Hôpital → Mesure de la performance → Références → Lien rapides – Rapports

Les renseignements fournis sont-ils protégés par la loi?

Toute information consignée dans le PSLS par le déclarant et son supérieur immédiat est soumise aux modalités de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Elle peut donc faire l'objet d'une assignation à témoigner devant un tribunal. Voilà pourquoi il est si important de s'en tenir aux faits et d'éviter d'émettre toute opinion personnelle.

Cependant, en vertu de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements sur la qualité des soins, l'information consignée dans le PSLS par le vérificateur clinique dans la section **« Initial Assessment » ne peut pas faire l'objet d'une assignation à témoigner devant un tribunal**, et demeure donc confidentielle.

Vous avez des questions sur le PSLS ou besoin d'aide pour utiliser le système?

SoutienPSLS@lho.on.ca